



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

A la suite d'une convocation en date du 07 septembre 2021, les membres composant le Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 13 septembre 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **34**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Emmanuel SCHULER, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, David SUCK, Gabriel GLATH, Hubert BOURING.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : **1**

Monsieur André DUPPRE représenté par Dominique SHOULLER.

✓ Excusés : **12**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEGEBAUER, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL, Hubert BUR.

✓ Excusés ayant donné procuration : **5**

Messieurs, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT a donné procuration à Emmanuel THIRY, Serge STEBLER a donné procuration à David SUCK.

✓ Absents : **3**

Messieurs, Guy BORN, Didier ZIMNY, Roland GLODEN.

19. FILIERES

OBJET : MODALITES DE FACTURATION DU TRAITEMENT DU PLATRE

Le Comité Syndical,

VU la délibération du 14 décembre 2020 selon laquelle le Comité Syndical a autorisé le Sydeme à mettre en place de nouvelles filières de valorisation matière et à lancer les procédures de marchés publics nécessaires.

CONSIDERANT que le 29 juillet 2021, une procédure formalisée a été lancée pour :

- la mise à disposition de contenants : bornes et bennes,
- les prestations de collecte : bornes et bennes,
- le transfert/transport permettant la massification du Plâtre avant l'acheminement vers l'exutoire final,
- la valorisation matière du Plâtre.

Ces prestations sont des prestations optionnelles, elles ne sont donc pas comprises dans le montant des contributions mensuelles de 2021 délibérées le 25 mai 2021. Elles feront donc l'objet d'une facturation distincte des contributions transport/traitement.

S'agissant d'une prestation nouvelle, il convient ainsi de définir les modalités de facturation de ces prestations liées à la valorisation du Plâtre, facturation réalisée par le Sydeme à ses adhérents.

A chacune des prestations mentionnées ci-dessus est associée un tarif avec notamment une distinction entre borne et benne pour les prestations de mise à disposition et de rotation.

Les tarifs de mise à disposition des contenants, de transfert/transport et de valorisation du Plâtre sont fixes quelle que soit la provenance.

Les tarifs de rotation de benne et de borne, quant à eux, varient en fonction de la localisation de chaque déchèterie.

En application du principe de solidarité entre les adhérents du Sydeme, les tarifs moyens des rotations respectivement des bornes et des bennes seront appliqués mensuellement à chaque adhérent à hauteur du service utilisé. De ce fait, le tarif des rotations est donc susceptible de varier d'un mois à l'autre.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décident

- D'approuver l'application de l'affectation des tonnages des déchèteries à l'intercommunalités d'appartenance,
- D'approuver l'application du tarif unique de valorisation du Plâtre à tous les adhérents
- D'approuver l'application du tarif unique de transfert/transport des tonnages de Plâtre réceptionnés sur le site de massification,
- D'approuver le principe de solidarité respectivement pour les rotations de bennes et de bornes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 13 septembre 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le...**27 SEP. 2021**...
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ...**27 SEP. 2021**.....

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

27 SEP. 2021

COURRIER ARRIVÉ

